



## Attention aux arnaques sur internet!



### De quoi s'agit-il?

Même si certaines sont sérieuses, il existe sur internet de nombreuses offres qui ne sont gratuites qu'en apparence. Quelques clics suffisent pour répondre à l'offre proposée. Les conditions générales sont longues, présentées en petits caractères et fastidieuses à lire. Pourquoi donc les étudier? Les produits proposés sont de toute façon gratuits! Et un clic de souris est si vite fait! Les arnaqueurs sur internet le savent bien et camouflent des pièges coûteux sous l'aspect inoffensif d'offres apparemment gratuites. Il convient d'être particulièrement vigilant lorsque l'on s'intéresse à l'un des sujets suivants:

- Voyance
- Espérance de vie
- Tests de QI
- Problèmes d'alcool
- Envois gratuits de SMS
- Jeux concours
- Textes de chansons
- Aides pour les devoirs scolaires
- Aides pour le bricolage
- Astrologie
- Flirt
- Vedettes de cinéma
- Blagues
- Art

### Comment sont conçues ces arnaques?

Le piège est toujours le même. Contrairement à des offres gratuites sérieuses, l'internaute doit s'inscrire en indiquant son nom, son adresse et son adresse électronique même s'il ne s'agit que de tester une offre. Les clauses contractuelles se trouvent en petits caractères en bas de page ou cachées dans les conditions générales. En s'inscrivant, on conclut un contrat d'abonnement onéreux et pour une longue durée.

Celui qui s'est laissé abuser recevra une facture par retour de courrier pour la prestation sollicitée. Les arnaqueurs sur internet se montrent très pressants en déclenchant une correspondance électronique sans fin. Ils n'hésitent pas non plus à recourir à des bureaux de recouvrement et à des avocats ou encore à formuler des menaces d'actions en justice.



## Que peut-on faire contre les arnaques sur internet?

Quiconque a été trompé par une arnaque sur internet peut porter plainte pour publicité mensongère auprès d'un poste de police. Il appartiendra ensuite à la police de transmettre la plainte à l'autorité pénale compétente. Par ailleurs, il existe la possibilité de déposer une action civile au tribunal de son lieu de domicile.

## Que faire?

### Précautions à prendre:

Sur internet également, il convient d'être particulièrement prudent quand on s'intéresse à un des sujets susmentionnés. S'il n'est pas possible de bénéficier d'une offre sans inscription préalable, il faut absolument lire dans le détail les conditions générales et chercher toute indication éventuelle de prix.

Entre-temps, des logiciels (dont certains sont gratuits) ont été mis au point pour attirer l'attention de l'utilisateur sur les risques d'arnaque; la plupart du temps, ils sont efficaces, mais pas toujours.

### Que faire si l'on a souscrit à un abonnement en ayant répondu à une annonce trompeuse sur internet?

Il faut refuser de payer la facture et déclarer à l'auteur de l'offre par courrier recommandé, aussitôt après avoir constaté l'erreur, que l'on a été trompé par le site en question et que l'on conteste le contrat pour cette raison. Cette démarche entraîne l'annulation du contrat. Il suffit d'une seule lettre: la correspondance que le prestataire ne manquera pas d'envoyer par la suite peut être ignorée. Le courrier recommandé doit comporter au moins le contenu suivant:

«J'ai été induit en erreur par votre site internet. Par conséquent, je conteste la validité du contrat aux motifs de l'erreur respectivement du vice de consentement. Le contrat est donc nul.»

## Où obtenir des informations supplémentaires sur les arnaques sur internet et sur les pratiques commerciales trompeuses?

Brochure «Attention! Arnaque!»

<http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/00035/00038/01787/index.html?lang=fr>

<http://www.konsum.admin.ch/themen/00108/00112/00289/index.html?lang=fr>

Sur le plan fédéral, le Secrétariat d'Etat à l'économie et le Bureau fédéral de la consommation sont chargés de traiter les questions relatives aux arnaques sur internet. En cas de question, il est possible d'adresser un courriel à l'une des deux adresses suivantes:

**Département fédéral de l'économie  
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO  
Effingerstrasse 1  
3003 Berne  
Courriel: fair-business@seco.admin.ch**

**Bureau fédéral de la consommation  
Effingerstrasse 27  
3003 Berne  
Courriel: konsum@gs-evd.admin.ch**